

FLEURISTE



FORMATIONS PROPOSEES AU CECOF	NIVEAU D'ÉTUDE	NIVEAU D'ENTRÉE	DURÉE DE LA FORMATION	TYPE DE CONTRAT
CAP FLEURISTE	V	APRES LA 3 ^e	2 ANS	Apprentissage en Alternance
BP FLEURISTE	IV	APRES LE CAP	2 ANS	Apprentissage en Alternance

▶ LE MÉTIER :

Le fleuriste exerce une activité à caractère artisanal, artistique et commercial. C'est un métier complet aux multiples facettes. Il prépare les plantes et fleurs achetées à un grossiste, un producteur, sur les marchés spécialisés pour ensuite les composer et les vendre. Le fleuriste crée et invente chaque jour de nouvelles compositions florales pour répondre aux attentes de ses clients en tenant compte de l'évènement ou du calendrier. Ce métier demande également des connaissances en botanique pour établir un dialogue professionnel avec les producteurs et les distributeurs ainsi que pour renseigner la clientèle sur les soins à apporter aux fleurs et aux plantes.

▶ QUALITÉS REQUISES :

- Grand sens artistique, créatif et d'observation.
- Sens de l'organisation et de la négociation.
- Qualités relationnelles et capacité d'adaptation .
- Sens du commercial.

▶ DEROULEMENT DE LA FORMATION :

- Contrat de deux ans dont 800 heures de formation en C.F.A.
- En alternance: 1 semaine au CFA, trois semaines en entreprise.

▶ COMMENT INTÉGRER UNE FORMATION DE FLEURISTE ?

- Chercher dès que possible un employeur dans le métier de fleuriste.
- Contacter la Chambre de Métiers ou la Chambre de Commerce et d'Industrie pour obtenir un contrat d'apprentissage.
- Signer le contrat d'apprentissage avec votre futur employeur. Le contrat peut débiter à partir du 1er juillet.
- La Chambre Consulaire enregistre le contrat et le fait parvenir au CECOF.
- Le CECOF envoie une convocation pour la rentrée scolaire.

▶ MATIERES ENSEIGNEES EN CAP :

Domaines généraux:

- Français
- Histoire Géographie
- Mathématiques / Sciences Physiques
- Education Physique et Sportive
- Langue vivante

Domaine professionnel :

- Pratique professionnelle en atelier de production
- Botanique.
- Technologie et environnement.
- Dessin d'art appliqué.
- Vente, Accompagnement de la vente
- Environnement juridique, économique et social.

▶ DÉBOUCHÉS :

- Employé, puis responsable d'un rayon floral en jardinerie ou en grande surface.
- Employé dans une fleuristerie.
- Création ou reprise d'un magasin de fleurs.

▶ APRÈS LE C.A.P. :

- B.P. fleuriste

▶ LA RÉMUNÉRATION D'UN APPRENTI

Âge	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
- 18 ans	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
18 - 21 ans	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
21 ans et +	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC